

HONORAIRES GESTION LOCATIVE – Barème au 1^{er} janvier 2024

HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE	
GESTION COURANTE & ASSURANCES	
Gestion - sur les encaissements - bail d'habitation loi du 06/07/89 en location nue	7,2 % TTC
Gestion - sur les encaissements - bail d'habitation loi du 06/07/89 en location meublée	8,4 % TTC
Gestion - sur les encaissements - autre bail soumis au Code civil ou Code de commerce	6 % TTC
Assurance loyers impayés (GLI)	2,4 % TTC
Assurance vacance locative	2,5 % TTC
Assurance Propriétaire Non Occupant (PNO)	85,00 - 95,00 € TTC
REPRESENTATION, TRAVAUX ET PROCEDURES	
Gestion de sinistres, commission de conciliation, représentation du mandant	90,00 € TTC de l'heure
Suivi travaux sans responsabilité de maîtrise d'œuvre, contentieux hors assurance loyer impayé	2,4 % TTC
BAUX SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989	
Honoraires facturés au propriétaire à minima équivalent à ceux incombant au locataire, montants TTC au taux de TVA 20 % susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :	
Hors zone tendue	8,00 € /m ²
Zone tendue	10,00 € /m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00 € /m ²
Honoraires d'entremise et de négociation	180,00 € TTC
BAUX STATIONNEMENTS - CODE CIVIL	
Honoraires de location et rédaction correspondant à 2 mois de loyer hors charges T.T.C.	
BAUX NON SOUMIS A LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989	
Honoraires de location et rédaction - sur le montant hors charges du loyer annuel	12 % TTC
BAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS & DEROGATOIRES	
Rédaction du bail - sur le montant hors charges du loyer annuel	6 % TTC
Honoraires de location - sur le montant hors charges du loyer annuel	6 % TTC
Renouvellement - sur le montant hors charges du loyer annuel	6 % TTC
DIVERS	
État des Servitudes Risques et d'Informations sur les Sols	25,00 € TTC
Commande et constitution du dossier de diagnostic technique obligatoire	29,00 € TTC
Estimation locative offerte en cas de signature de mandat	180,00 € TTC
HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
BAUX SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989	
Honoraires facturés au propriétaire à minima équivalent à ceux incombant au locataire, montants TTC au taux de TVA 20% susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale	
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :	
Hors zone tendue	8,00 € /m ²
Zone tendue	10,00 € /m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3,00 € /m ²
Avenant -	150,00 € TTC
BAUX STATIONNEMENTS - CODE CIVIL	
Honoraires de location et rédaction correspondant à 2 mois de loyer hors charges T.T.C.	
BAUX NON SOUMIS A LA LOI N°89-469 du 6 JUILLET 1989	
Honoraires de location et rédaction - sur le montant hors charges du loyer annuel	12 % TTC
BAUX COMMERCIAUX & PROFESSIONNELS & DEROGATOIRES	
Rédaction du bail - sur le montant hors charges du loyer annuel	6 % TTC
Honoraires de location - sur le montant hors charges du loyer annuel	6 % TTC
Renouvellement - sur le montant hors charges du loyer annuel	6 % TTC

Tarifs TTC : taux de TVA en vigueur

Pour information

LES HONORAIRES ET FRAIS DE GESTION SONT ENTIEREMENT DEDUCTIBLES DES REVENUS FONCIERS

« Le professionnel doit veiller à appliquer effectivement les prix affichés dans la majorité des transactions de vente auxquelles il participe. Les rabais par rapport au barème sont autorisés : il est possible de déroger à ce barème de prix dans le cadre des négociations, mais dans des limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse, et pour des affaires particulières »

(Réponse ministérielle no 1209 du 31 octobre 2017, JOAN p. 5300).